



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 août 2020
N° 23

OBJET : Composition du bureau d'adjudication et
de la Commission d'appel d'offres.

Date de la convocation :
07/08/2020

L'an deux mil vingt, et le vendredi 21 août, à 19 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de MR COGGIA François, Maire.

Nombre de membres
composants l'Assemblée :

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 13

Étaient présents : MR COGGIA François, MME AIUTI Dominique,
MR COGGIA Jean-Dominique, MR AMPART Jean-Claude, MME
PADRONA Françoise, MME ANDREI Brigitte, MME DELFINI
Viviane, MR RAFFALLI Louis, MR LAPORTE Bernard, MR SPADA
Sébastien, MR CERVYOTTI Jean-Louis, MR MALATESTA Ludovic,
MME BIFERALLI Martine.

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENTS : MR CAVIGLIOLI Etienne, MR DANIELLI
François

Quorum : 08

ABSENT REPRESENTÉ : MR DANIELLI François par
MR AMPART Jean-Claude

Secrétaire de séance
MR COGGIA
Jean-Dominique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20200821-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2020

Le Président rappelle au Conseil qu'à la suite du renouvellement général des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la nouvelle composition de la Commission d'appel d'offres.

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code, S'agissant d'une commune de moins de 3 500 habitants (article L 1414-2 et L 1411-5),

Vu l'article 22 du Code des marchés publics,
La commission d'appel d'offres comprend le Maire ou son représentant,
Président
3 représentants du Conseil Municipal élus par le Conseil.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et procède à l'élection des membres du bureau d'adjudication et de la Commission d'appel d'offres :

- Sont ainsi déclarés élus :

Titulaires :

Suppléants :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| - MR COGGIA François | - MME BIFERALLI Martine |
| - MR MALATESTA Ludovic | - MME PADRONA Françoise |
| - MR RAFFALLI Louis | - MME AÏUTI Dominique |
| - MR SPADA Sébastien | - MR LAPORTE Bernard |

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA

Le présent acte est exécutoire de plein droit en vertu de la loi de décentralisation (loi du 02 mars 1982) à la date de transmission aux services de la légalité des actes administratifs.

Le présent acte a été transmis aux services de Monsieur le Préfet de la Corse du Sud le :

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20200821-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2020